



Charte d'engagement CIRCULAIRE

INVENTEZ L'AVENIR, NOUS LE CONSTRUISONS

www.snrb.fr

Version 1 du 05/02/2026

NOTRE DEMARCHE

Notre Entreprise s'engage activement dans les pratiques de circularité et de réemploi de matériaux de construction et d'éléments du bâtiment afin d'améliorer nos performances environnementales, de répondre aux exigences du marché et d'étendre notre responsabilité tout au long du cycle de vie des bâtiments. Notre objectif principal est de proposer à nos clients des prestations adaptées aux critères du développement durable et c'est en ce sens que nous avons basé toute notre démarche RSE sur les quatre piliers : Préserver les ressources, Engager nos partenaires, Être une entreprise bienveillante et Bâtir décarboné. Cette présente politique énumère nos engagements et nos attentes en matière de réemploi.



**Préserver les
ressources**



**Engager nos
partenaires**



**Être une Entreprise
bienveillante**



**Bâtir
décarboné**

Cette politique s'applique à l'ensemble des projets réalisés par SNRB, qu'ils soient en conception réalisation, réhabilitation, rénovation ou construction et par extension à tous nos fournisseurs, collaborateurs et sous-traitants susceptibles de contribuer aux projets contenant du réemploi. Nous souhaitons que nos parties prenantes adhèrent à ces principes RSE de réemploi en sélectionnant à leur tour leurs partenaires, sous-traitants et fournisseurs sur des critères similaires.

/ Pourquoi intégrons-nous de la circularité et du réemploi dans nos prestations ?

Le réemploi est une pratique clé de l'**économie circulaire** qui permet de donner une seconde vie aux matériaux sans transformation majeure. En ce sens, le réemploi nous permettra d'optimiser l'existant ainsi que de réduire l'**empreinte carbone** de nos projets. Nous voyons diverses opportunités telles que l'allongement la durée de vie des matériaux et équipements, la fermeture des boucles de production avec la transformation de nos déchets en nouvelles ressources via le recyclage ou en évitant qu'ils ne deviennent des déchets grâce au réemploi, nous optimiserons donc notre taux de production de déchets tout en réduisant l'épuisement des ressources naturelles.

/ Quels types de réemploi proposons-nous ?

Pour faire du réemploi de matériaux, ces deux types sont nécessaires et se complètent l'un l'autre :

- 🔗 **Réemploi par dépose** : les matériaux sont extraits soigneusement pour être réutilisés in situ (sur le même chantier) ou ex situ (sur un autre chantier de la même ou d'une autre maîtrise d'ouvrage)
- 🔗 **Réemploi par approvisionnement** : au lieu d'acheter du neuf, on intègre des matériaux de seconde main issus du même chantier (in situ), d'un autre chantier qui a fait de la dépose (ex situ), ou d'un fournisseur externe ou matériauthèque (sourcing extérieur)

Nous retiendrons 3 principaux critères clés permettant d'identifier un matériau réemployable :

- 🔗 Démontabilité, puis la montabilité
- 🔗 Maintien des performances
- 🔗 Viabilité économique

NOTRE DEMARCHE

Construire autrement n'est plus une option, c'est une responsabilité. SNRB fait du réemploi des matériaux un choix concret et assumé pour réduire son impact, préserver les ressources et donner une seconde vie au bâti. Chaque projet devient une opportunité d'agir, avec exigence, pragmatisme et engagement collectif.

La réglementation, notre clientèle nous pousse à évoluer non pas par obligation, mais surtout pour structurer notre démarche.

/ Suivi de la réglementation

Pour l'aspect réglementaire nous nous appuyons sur la directive Européenne relative aux déchets 2008/98/CE en complément de l'article L541-1-1 du code de l'environnement. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) : avec l'ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020, le décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 (Entrée en vigueur début 2023). Le Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 de la Loi AGEC relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées Loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la RE2020.




Il est reconnu que les normes et réglementations techniques actuelles telles que les normes NF, DTU, marquages CE ou certifications ne sont pas toujours spécifiquement adaptées aux matériaux ou équipements issus du réemploi. Toutefois, dans la mesure du possible, nous nous inscrivons dans les grands principes de ces normes et de la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité, de performances techniques, de modalités de mise en œuvre et de durabilité. Toutes les solutions circulaires proposées seront argumentées et documentées, de manière à justifier leur compatibilité avec l'usage prévu et les objectifs du projet, en s'appuyant sur les bonnes pratiques, les guides professionnels existants ou, à défaut, sur une analyse technique raisonnée ou un avis d'expert.

En cas de mise en œuvre par nos services, nous justifierons d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Pour chaque matériau ex-situ fourni, nous préciserons la garantie commerciale de conformité (nature et durée) dans la fiche technique réemploi. En l'absence de précision, cette garantie est réputée de 2 ans et se traduit par un remplacement en fourniture seule (livraison comprise, hors pose), dans la limite d'un remplacement unique pendant la période de garantie.

/ Nos attentes envers nos parties prenantes

Dans le cadre de ses projets, l'entreprise attend de ses fournisseurs et partenaires une contribution active et concrète au développement du réemploi des matériaux.

Les fournisseurs et nos partenaires sont invités à :





-  **Proposer** des alternatives issues du réemploi ou intégrant des matières recyclées
-  **Fournir** des fiches techniques détaillées incluant l'origine et les caractéristiques des matériaux
-  **Limiter** les emballages et organiser, lorsque possible, la reprise des surplus.

NOS ENGAGEMENTS

Notre Entreprise agit en faveur du développement durable et y contribue jour après jour en s'engageant dans l'amélioration continue pour allier la performance économique et responsabilité sociale et environnementale. À la suite de la réalisation de notre bilan carbone, nos intrants donc nos achats de matières premières et matériaux de construction sont notre premier et principal poste d'émissions de GES. Le Réemploi de divers matériaux nous permet de réduire l'empreinte environnementale de nos projets.

En instaurant plus de réemploi dans nos projets nous espérons réduire les coûts, valoriser les projets et créer de nouvelles dynamiques territoriales avec une valeur socio-économique locale. Notre objectif : créer des ressources pour éviter les déchets, Réemployer, Réutiliser, Recycler.

Les entreprises partenaires sur chantier doivent :






-  **Participer** à l'identification des matériaux réemployables en phase de préparation ;
-  **Mettre en place** un tri efficace et adapté sur site ;
-  **Assurer** des conditions de stockage permettant de préserver la qualité des matériaux destinés au réemploi
-  **Remonter** toute opportunité de valorisation identifiée en cours de chantier.

Une communication régulière et fluide est attendue entre les parties prenantes afin d'optimiser les flux de matériaux et d'améliorer en continu les pratiques de réemploi.

/ Nos engagements

Notre entreprise s'engage à intégrer concrètement le réemploi des matériaux dans nos pratiques courantes.

À ce titre, nous nous engageons à :

-  **Analyser systématiquement** le potentiel de réemploi en phase de conception et de préparation des chantiers
-  **Privilégier** l'intégration de matériaux de seconde vie lorsque cela est possible
-  **Mettre en place** des zones de tri et de stockage dédiées sur ses chantiers
-  **Collaborer** avec des acteurs spécialisés pour organiser la collecte et la redistribution des matériaux
-  **Sensibiliser** et former régulièrement nos équipes aux bonnes pratiques de réemploi.

Notre entreprise suit également des indicateurs de performance, notamment les taux de matériaux réemployés, le volume de déchets évités, le nombre de filières mobilisées afin de piloter et de suivre nos actions etc...

À VOTRE TOUR !

Nous voulons construire l'avenir et pour y parvenir nous avons besoin de vous chers collaborateurs et collaboratrices, chers partenaires, prestataires et fournisseurs engagez-vous à nos côtés pour éco construire en bâtissant l'avenir. Adhérez à notre présente charte d'engagement circulaire et agissez à nos côtés !

/ Diffusion et révision

Cette politique est communiquée à tous nos collaborateurs et collaboratrices, via divers canaux tels que l'intranet entreprise, notre site internet, l'affichage interne et visible par tous. Elle sera également partagée avec nos fournisseurs, partenaires et divers prestataires afin d'assurer une compréhension et une adhésion uniforme à celle-ci.

La présente politique est applicable à l'ensemble du périmètre de notre entreprise et sera révisée en cas de changements significatifs dans nos opérations ou dans l'objectif de rester aux normes en vigueur dans le suivi du cadre réglementaire. Cette révision vise à assurer que la politique reste pertinente, efficace et alignée sur les meilleures pratiques dans le secteur de la construction.

/ Adhésion à notre charte d'engagement circulaire

Signature :

Cachet de l'entreprise :